

# La conservation partagée au cœur du dispositif CollEx

---

## Première Partie

La situation des bibliothèques universitaires en France est très certainement transposable à la situation dans d'autres pays (augmentation ou accroissement des places de lecteurs au détriment des magasins de stockage, augmentation des supports électroniques au détriment des collections imprimées, baisse des crédits d'acquisition et mise en place ou développement d'initiatives pour la mutualisation des ressources.

Dans ce contexte, le rôle des bibliothèques de dépôt s'accroît et elles deviennent un partenaire privilégié et non plus un magasin distant pour des collections gelées.

Ce contexte est celui auquel sont confrontées les grandes bibliothèques de dépôt en Europe (Kuopio, Swindon). Le prochain congrès international des bibliothèques de dépôt mettra sans nul doute l'accent sur le fait que la collaboration entre bibliothèques est essentielle et que l'un des enjeux auxquels est confronté le bibliothécaire aujourd'hui est celui de la mutualisation des ressources.

Cela fait 10 ans maintenant que les bibliothèques universitaires et de grands établissements de médecine sont engagées dans le dispositif de la conservation partagée. J'ai évoqué la mutualisation des ressources. Celle-ci ne se limite pas à la gestion de l'existant, mais elle porte aussi sur le développement des fonds et notamment sur l'acquisition des imprimés.

Dans le cadre du dispositif des collections d'excellence (CollEx) mis en place par le MENESR, la conservation partagée est appelée à y tenir une place majeure dans la mesure où elle est conçue comme une amélioration des services à la recherche.

En d'autres termes, l'objectif c'est la valorisation du patrimoine documentaire scientifique national vivant au service de la recherche avec la participation des chercheurs. Cette construction mutuelle est projetée dans une perspective d'optimisation des moyens, en favorisant la mutualisation.

Ce dispositif est appelé à remplacer dès 2016 le réseau documentaire de bibliothèques spécialisées des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) qui existe depuis 1980. Le dispositif CollEx a pour ambition de rénover le réseau CADIST en l'élargissant, et en y associant la BnF et les organismes de recherche.

Il s'agit dans la continuité des missions des CADIST de l'enrichissement des collections, mais aussi de leur valorisation (numérisation, services aux chercheurs, conservation partagée) Ce dernier point est un axe fort pour lequel le CTLes aura à jouer un rôle structurant dans l'animation d'une réflexion nationale. Deux principales raisons à cela : ses nouvelles missions fixées par le décret du 10 mars 2014 et les collections qui constituent son fonds propre.

L'année 2015 est une année de préfiguration avec la mise en place d'un certain nombre d'instances pour construire collectivement ce nouveau réseau.

Concrètement, aujourd'hui, il y a un comité de pilotage politique qui associe notamment la CPU, PSL, 1 COMUE, les organismes de recherche, la BnF, le CNRS, l'INRA, l'Inspection générale des bibliothèques, le Ministère de la Culture, le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Il y a aussi un comité opérationnel qui rassemble les principales grandes bibliothèques scientifiques du réseau et les opérateurs nationaux du MENESR comme l'ABES, le CTLes et PERSEE.

Des orientations prioritaires ont été fixées pour 2015 et deux groupes de travail ont été constitués :

1. Sur la définition des collections d'excellence et aboutir à une cartographie
2. Sur l'opportunité de poursuivre une politique nationale de soutien aux acquisitions scientifiques

Parmi les autres actions il y a le lancement d'un groupe de travail sur les questions de conservation partagée animé par le CTLes.

La mise en place de plans de conservation partagée en partenariat avec une bibliothèque de dépôt apporte des garanties quant à la conservation pérenne et à la valorisation des fonds. Dans le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques intitulé « *Le stockage des collections imprimées à l'heure du numérique* » d'octobre 2014 on peut lire à la page 5 au sujet de la conservation partagée :

**« Si vertueuse qu'elle soit et même si elle doit être amplifiée et rationalisée, cette pratique ne saurait suffire à endiguer l'accroissement des collections, à planifier leur traitement, à gérer leur communication. C'est une pratique complémentaire. »**

La solution tient sans doute à la mise en place d'une politique d'acquisition concertée au niveau national avec comme corollaire le développement d'un service de prêt et de fourniture de documents à distance moderne et performant.

Mais revenons aux PCP :

#### **Exposé des principes appliqués aux PCP en LSHS :**

- Le dispositif porte sur des collections imprimées, à la fois sur les titres vivants et sur les titres morts<sup>1</sup>.
- Les collections doivent être la propriété des bibliothèques participantes qui peuvent en céder la propriété aux autres membres du réseau.
- Le réseau est constitué de bibliothèques de référence (pôles de conservation) et de bibliothèques partenaires.
- Un pôle de conservation s'engage sur la base du volontariat pour chacun des titres relevant du périmètre thématique considéré.
- Le principe de « un titre un plan » est retenu.
- Tout pôle de conservation peut revoir son positionnement sur certains titres et renoncer à les conserver en sa qualité de pôle de conservation sous réserve que le relais puisse être pris par un autre établissement du réseau.
- L'objectif est de constituer, pour chaque titre, au moins une collection complète (appelée collection de référence) qui sera conservée au sein d'une bibliothèque de référence (pôle de conservation).
- Les pôles de conservation s'engagent à garantir l'accès aux collections qu'ils conservent de manière pérenne en participant au dispositif du prêt entre bibliothèques et/ou en accueillant les lecteurs.
- Les transferts de collections entre établissements sont organisés suite à un accord de gré à gré. En Région Île-de-France, le CTLes peut apporter son soutien logistique.

---

<sup>1</sup> La notion de titre mort englobe à la fois les titres qui ne sont plus publiés et les titres dont l'abonnement n'est plus suivi par aucun participant au plan.

- Le désherbage intervient de manière concertée, après s'être assuré que les documents concernés ne sont pas susceptibles de combler des lacunes de la collection de référence, voire d'une collection dans une bibliothèque partenaire.

Bien évidemment, ces principes s'appliquent à tous les PCP co-animés par le CTLes (médecine, STAPS).

### **Les instances :**

En LSHS, un Comité de pilotage a été constitué en octobre 2014. Il est composé de représentants des établissements suivants : ABES, CTLes, MENESR, Condorcet, BIS, BULAC et les bibliothèques de Paris 3, Paris 8 et Paris 10.

Son rôle est de :

- Définir les orientations et l'évolution du plan de conservation (ouverture de nouveaux segments) ;
- Coordonner les plans thématiques ;
- Généraliser les bonnes pratiques des plans thématiques ;
- Définir les modèles et les conditions de mise en place des conventions ;
- Évaluer le fonctionnement du plan notamment au niveau des coûts (personnels , outils...) ;
- Statuer sur les éventuels arbitrages entre établissements participants.

Pour chaque segment disciplinaire est mis en place un Comité thématique qui réunit autour du CTLes et de la bibliothèque qui remplit le rôle de co-animateur scientifique, les bibliothèques disposant de collections significatives.

### **Les outils :**

- Une base de gestion des états de collection permet d'identifier de manière précise, pour chacun des titres concernés, les états de collection, les lacunes et les pôles de conservation. Elle permet de faciliter les opérations de désherbage. Cette base de gestion a vocation, à terme, à être remplacée par un outil dédié développé par l'ABES.
- Une plateforme de travail collaboratif permet d'organiser et de gérer le suivi des transferts de collections entre établissements, de fournir des indicateurs pour la réorientation de la politique documentaire, d'établir des statistiques et de recueillir la documentation méthodologique.

### **Le suivi dans les établissements :**

- Pour les établissements : l'adhésion à un plan de conservation partagée co-animé par le CTLes nécessite un travail de reprise de leurs états de collection dans le SUDOC afin que la description dans le SUDOC soit le reflet des collections matérielles dans les établissements.
- Pour le CTLes : les états de collection sont ensuite récupérés de manière régulière dans la base de gestion qui permet d'identifier de manière précise les états de collection, les lacunes et les pôles de conservation.

La mise en place de CollEx doit-elle aboutir à restreindre le périmètre des corpus pour chaque discipline et se focaliser sur les titres labellisés recherche ?

D'ores et déjà, en STAPS, la conception du plan de conservation pour les périodiques est conçu au niveau national et il est circonscrit aux périodiques de recherche.

Parmi les conclusions du rapport cité en introduction, l'une d'entre elles me semble intéressante à rappeler ici :

***Proposition 8. « Adosser la gestion de la conservation partagée aux grandes bibliothèques de lecture publique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en régions »***

Je suis convaincu que la collaboration avec les grandes bibliothèques de lecture publique doit être initiée et encouragée.

## Deuxième Partie

### **Préambule :**

Après cet exposé du cadre national dans lequel vont s'inscrire les plans de conservation partagée (PCP) co-animés par le CTLes, ainsi que la présentation de leurs principes et de leur mode de gouvernance, il s'agit désormais d'évoquer de façon concrète la genèse et le fonctionnement de ces plans et des outils sur lesquels ils reposent aujourd'hui, et de vous en proposer un premier bilan d'étape.

### **1. Le choix d'un outil de gestion des PCP**

Avant de commencer à travailler sur le lancement des PCP en LSHS et la mise en place d'une base de gestion, le CTLes a acquis donc expérience dans le domaine de la conservation partagée par la co-animation du *Plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France* (PCMed), aux côtés de la Bibliothèque interuniversitaire de santé (BIU Santé).

Le PCMed, lancé en 2005, est aujourd'hui un PCP d'ampleur : près de 10 000 titres, 25 bibliothèques participantes, 7 Universités franciliennes représentées, et qui est toujours très actif, avec 71 transferts de collections réalisés en 2014.

Mais la gestion d'un PCP s'accompagne d'un certain nombre de contraintes dont nous avons souhaité tenir compte au moment de réfléchir à la mise en place d'un outil de gestion pour les plans en LSHS.

Les enseignements essentiels retirés de la co-animation du PCMed sont les suivants :

- Nécessité de disposer d'une base de gestion dédiée et d'un outil de suivi, complémentaires du SUDOC, catalogue de référence pour le signalement des collections :

Un outil de gestion de PCP doit permettre plusieurs choses :

- Comparer de façon fine (au fascicule) les états de collection d'un nombre défini de bibliothèques participant à un PCP ;
- Permettre le renseignement de données spécifiques aux PCP (état physique et reliures des collections, positionnement des établissements comme pôle ou non pôle de conservation...);
- Permettre des exports autonomes de données concernant l'ensemble des exemplaires des bibliothèques participantes ;
- Permettre des recherches spécifiques, par pôle de conservation, par titres orphelins, par localisations multiples, etc. ;
- Assurer un lien avec un outil de suivi de l'activité du plan (propositions de dons, transferts de collections, pilon...), qui est indispensable pour rendre compte de celle-ci (liste de diffusion insuffisante) ;
- Offrir une certaine souplesse permettant de l'adapter rapidement aux besoins particuliers des bibliothèques partenaires.

- Nécessité d'une articulation efficace avec le SUDOC :

Le SUDOC constituant l'outil de référence pour le signalement des collections, et dans l'attente d'un outil de gestion dédié mis en place par l'ABES (Périscope étant un outil de visualisation et d'aide à la décision), il était indispensable de mettre en place une articulation efficace avec le SUDOC pour la récupération des données bibliographiques et d'exemplaires.

Il n'était en effet pas envisageable de reproduire une double saisie, telle qu'elle était pratiquée dans le cadre du PCMed.

Le CTLes a régulièrement échangé avec l'ABES durant le développement de notre outil, à la fois pour se tenir mutuellement informés de nos travaux et pour exprimer nos besoins en termes de gestion et de signalement des PCP (zone de lacunes, zone du code PCP). Ce partenariat a été formalisé par un conventionnement validant notamment une récupération régulière des données du SUDOC dans notre base de gestion PMB.

Le signalement des collections dans le SUDOC est donc un préalable indispensable pour une participation à un plan de conservation partagée, qui doit également être l'occasion d'améliorer l'exactitude et la précision de ce signalement, et d'inciter de nouvelles bibliothèques à engager leur déploiement.

- Nécessité d'une définition claire des principes de fonctionnement et du rôle de chacun :

Le PCMed a fonctionné jusqu'à présent à une échelle régionale.

La perspective d'un dispositif national comme CollEx, appuyé sur une FDD efficace, et une carte documentaire nationale clarifiée et formalisée, amène naturellement à étendre le périmètre d'action des plans de conservation partagée, en gardant pour objectif d'améliorer le service aux chercheurs.

La question a déjà été soulevée à plusieurs reprises dans le cadre du PCMed, puisque des bibliothèques de province, souhaitant désherber des collections, se sont rapprochées du CTLes ou de la BIU Santé.

Il importe donc dès à présent de tenir compte de cette perspective lorsque nous travaillons sur des outils de gestion qui doivent garantir une visibilité optimale des états de collection, ou lorsque nous mettons en place des structures de gouvernance dont un des premiers objectifs doit être d'assurer la cohérence d'un ensemble de PCP concernant des bibliothèques aux spécialités, aux pratiques, et aux ressources humaines différentes.

Le choix d'un outil de gestion a été dicté par ces différents éléments ; il est ainsi apparu nécessaire de disposer d'un SIGB, et non d'un logiciel de base de données, comme cela était le cas dans le PCMed.

Au-delà de l'habitude des professionnels d'utiliser ce type de logiciel, un SIGB permet d'être d'emblée mieux adapté aux imports de données issues du SUDOC, à la gestion des liens entre périodiques, à l'affichage des notices bibliographiques, etc.

Par ailleurs, le choix s'est porté sur un SIGB libre afin de garantir une certaine souplesse dans les paramétrages indispensables pour adapter le logiciel à une fin de gestion des périodiques dans le cadre de plans de conservation partagée, et pour faciliter par la suite des développements complémentaires en fonction de nos besoins et de ceux de nos partenaires.

## **2. Développement de la base de gestion PMB dans le cadre du Plan de conservation partagée des périodiques des arts du spectacle (PCAS)**

Le CTLes et les bibliothèques universitaires participant au projet ont ainsi décidé, en octobre 2012, de tester un SIGB libre, PMB.

Un certain nombre de paramétrages ont été effectués en interne au CTLes, et de premières données importées afin de tester la viabilité de ce SIGB pour gérer des périodiques dans le cadre de la conservation partagée en LSHS.

Ces premiers tests ayant été concluants, le CTLes a pris contact avec le prestataire PMB Services afin de mettre en place la base de gestion.

Ce développement a été progressif, au cours de l'année 2013, et s'est fait dans le cadre d'un premier PCP test, portant sur la thématique des Cinéma, ensuite étendue aux Arts du spectacle, choisie pour le nombre limité de titres et de bibliothèques concernés.

Un corpus d'environ 400 titres relevant de cette thématique des arts du spectacle a été défini de façon collégiale, sur la base des collections des différents établissements participants.

Des réunions d'étape régulières se sont tenues tout au long de l'année 2013 avec les bibliothèques participant alors à ce plan (CTLes, P3, P7, P8, P10, mais également ouvertes à des participants d'autres établissements participant à des PCP ou intéressés par cette éventualité : INHA, BIU Santé, BANM, Cujas, MNHN, P6, Paris Saclay...) pour présenter les différentes étapes d'avancement du développement de la base de gestion et recueillir à chaque fois l'avis des collègues, administrateurs de SIGB ou responsables de périodiques.

Fin 2013, la base de gestion était fonctionnelle, et le travail sur les collections (récolements, mises à jour des états de collection dans le SUDOC) a pu commencer début 2014.

Aujourd'hui, le récolement des titres du PCAS est achevé pour ces cinq premières bibliothèques participantes, 374 titres ont au moins un pôle de conservation, et le plan a été étendu au cours du second semestre 2014 à deux universités de province : Lille 3 et Poitiers (récolements en cours dans ces établissements).

Pour ce PCAS, la prochaine étape, qui consistera à commencer le travail de propositions de dons et de transferts de collections, pourra intervenir dans les prochains mois, dès lors qu'un modèle de convention, actuellement élaboré en comité de pilotage, aura été validé et signé.

Cette contextualisation de la mise en place de la base de gestion PMB terminée, nous proposons une démonstration de son fonctionnement.

## **[DEMONSTRATION DE LA BSE DE GESTION PMB]**

### **3. Le lancement des PCP thématiques**

Outre le plan de conservation partagée des périodiques des Arts du spectacle, trois autres plans ont été initiés au cours du second semestre 2014 ; il s'agit des PCP de géographie et de philosophie (dans le cadre du PCP LSHS), et du PCP des STAPS.

Ces plans de conservation partagée fonctionnent avec deux co-animateurs, le CTLes d'une part, et un co-animateur scientifique d'autre part : la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) pour les PCP Philosophie et Géographie et le SCD de l'Université Paris-Sud pour le PCP STAPS.

Dans ces différents plans, les premières réunions ont permis, outre de valider l'identité du co-animateur scientifique et de présenter PMB, de travailler à la définition du périmètre disciplinaire couvert par le plan et à l'identification, à l'échelle nationale, des bibliothèques de référence dans les disciplines concernées.

Le travail de définition du corpus est toujours en cours en géographie, en philosophie et en STAPS ; le rôle du co-animateur scientifique doit ici être central, par son expertise des collections du domaine thématique concerné, sa maîtrise des bases de données et bibliographies spécialisées (International directory of philosophy, Philpapers, Philosopher's Index, Répertoire de Louvain par exemple pour la philosophie), et ses relations avec les chercheurs.

Il est enfin à noter que le PCMed intégrera, d'ici la fin de l'année, la base de gestion PMB, là aussi dans une perspective d'extension du plan à une échelle nationale.

Une fois le corpus défini, les opérations de récolement et de mises à jour des états de collections pourront débuter sur ces thématiques également.

Nous proposons de conclure cette présentation par une rapide démonstration de la plate-forme de travail collaboratif que nous utilisons actuellement pour le suivi de l'activité réalisée dans le cadre des plans de conservation partagée.

Nous souhaitons pouvoir prochainement lier cet outil de suivi à la base de gestion pour optimiser encore le fonctionnement des PCP.

## **[PRESENTATION DE LA PLATE-FORME DE TRAVAIL COLLABORATIF]**